



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 25 juin 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 18h32

Etaient présents :

C.A.G.B : BESANCON Jean-Noël ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; CANAL Jacques ; TAILLARD Fabrice ;

C.C.L.L : GROLEAU Colette

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Yannick POUJET

Procuration de vote :

Mandants : BIZE Thibaut ; LOPEZ François ; STHAL Rémy ;

Mandataires : CAULET Claudine ; FELICE Alain ; FALCINELLA Béatrice

Objet : marché de traitement des déchets de l'usine d'incinération, hors convention de coopération régionale

**MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE L'USINE
D'INCINERATION, HORS CONVENTION DE COOPERATION
REGIONALE**

Rapporteur : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-Président

En octobre 2015, le SYBERT a signé une convention de coopération régionale afin de permettre des échanges réguliers entre syndicats de traitement, afin d'optimiser les équipements existants et de faciliter les échanges de déchets (plans départementaux, arrêtés préfectoraux) ; notamment, la convention prévoit des dépannages rapides en cas d'arrêt technique programmé ou imprévu et fixe des tarifs préalables.

En octobre 2017, le SYBERT a acté, par délibération, l'élargissement du périmètre de la convention à de nouveaux membres (Pays de Montbéliard Agglomération et toute autre collectivité de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté) et, dans ce contexte, le renouvellement de la convention.

Signée le 5 juillet 2018, cette nouvelle convention a une durée de 3 ans à partir de sa signature.

Cependant, courant 2019, le SYBERT a été confronté à une impossibilité pour les autres membres de la coopération d'accepter les déchets excédentaires issus de l'usine d'incinération de Besançon.

Le SYBERT a donc dû envoyer ces déchets vers le site de DRAMBON selon une procédure d'urgence impérieuse (article L 2122-1 du Code de la Commande Publique) pendant quelques semaines.

Aujourd'hui, dans l'hypothèse d'une situation analogue dans les mois qui viennent, il convient de lancer une consultation afin de disposer d'un prestataire en charge du traitement des déchets excédentaires issus de l'usine d'incinération, en cas d'impossibilité de mobilisation de la convention de coopération régionale.

De fait, la consultation sera lancée selon la procédure des appels d'offres ouverts et ne comprendra qu'un lot. La durée de ce marché sera d'un an, non renouvelable.

Le marché, sous forme d'accord-cadre à bons de commande, sans minimum, ni maximum, est estimé à 1 € HT.

A la majorité, le Comité Syndical autorise Madame la Présidente ou son représentant à lancer une nouvelle consultation pour le traitement des déchets de l'usine d'incinération, hors convention de coopération régionale, selon les termes ci-dessus et à signer le marché correspondant.

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUL. 2019



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT



Rapport adopté à la majorité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0